

"LA MAURELLE" : Une cité qui vit et se transforme

Reportage : MICHEL ROSSO



« La Maurelle » : de ghetto, pas la moindre trace.

« La Maurelle » : 262 logements, 7 bâtiments de 4 à 9 étages, 96 garages, 174 places de parking. Au delà des chiffres, une cité H.L.M. qui vit et se transforme, une population, partie intégrante de la communauté seynoise, et ses besoins.

Tour à tour, Jean Passaglia, adjoint au maire, membre du Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'HLM, de l'Amicale des locataires et Jean - Jacques Bres, secrétaire de la cellule de quartier nous en parlent.

A « La Maurelle »

les élus communistes dans l'action

Mardi 20 h. 30. Réunion de la cellule de « La Maurelle ». Elle se tient cette fois chez Jean - Jacques Bres, le secrétaire. Il « sort » tout juste d'un comité de section ; sa femme Joëlle, d'un bureau fédéral de la Jeunesse Communiste.

Très vite, la discussion s'engage...
ESQUISSE DE BILAN

De 7, en juillet 1975, les effectifs de la cellule sont passés à 20. 13 adhésions en un peu plus d'un an ! Il est vrai que les communistes à « La Maurelle » ne sont pas trop de 20 pour mener une action efficace.

A chaque vente de masse, ils placent une centaine de « Marseillaise - Le - Varois » diffusent 20 à 25 « Huma - Dimanche » au porte à porte. Les campagnes de pétitions ? Des dizaines de signatures contre le « plan Giscard Barre » autant pour la solidarité aux peuples libanais et palestiniens.

Tous les mois, la cellule réalise un journal : 500 exemplaires, dans les boîtes à lettres, pas seulement à « La Maurelle » mais dans les villes environnantes.

MULTIPLIER LES CONTACTS

Mais les communistes de « La Maurelle » ne se satisfont pas de ce bilan. « 150 signatures de soutien à la candidature Jean Sprecher aux cantonales. Les possibilités existent... ». Pour Jean Jacques Bres, il est nécessaire que l'activité de la cellule passe à une vitesse supérieure. « D'autant que les gens semblent nous attendre », souligne une camarade.

Multiplier les contacts avec les locataires : l'expression reviendra souvent dans la discussion.

« 150 travailleurs des CNIM

dans notre cité ; des bas salaires, des mères de famille qui ne s'en « tirent » plus avec leur budget... A nous de leur parler ; de leur montrer que les frais de la crise, ce n'est pas à eux de les faire. Que le Parti Communiste a des solutions pour vivre mieux tout de suite ». Joëlle Bres est convaincue que la cellule doit beaucoup plus s'interroger sur les effets de la crise à l'échelon local : « Nous devons partir des situations particulièrement des familles de « La Maurelle », de leurs difficultés propres pour remonter ensuite aux sources qui sont communes ».

DEBATS AVEC LES FEMMES

Michel Velon lance l'idée de mini - débats : « A la Rouve, les camarades ont tenté l'expérience : des réunions au domicile d'un des leurs ou d'un sympathisant avec les locataires de l'immeuble. C'est bien le meilleur moyen de cerner au plus près les conditions de vie des gens de la cité, de prendre connaissance de leurs revendications... »

« Pourquoi pas des débats en direction des femmes, des mères de famille. Je le disais tout à l'heure : elles ont envie de discuter avec les communistes ; elles n'arrivent plus à joindre les deux bouts et veulent savoir ce que nous proposons ».

Jean - Jacques Bres est tout à fait d'accord pour organiser ces réunions avec les femmes. « D'autant qu'ils nous permettront de définir quel rôle les communistes entendent donner aux femmes dans la gestion de la cité avec le nouveau contrat communal ».

22 h. 30. La réunion s'achève. Rendez - vous est pris pour dimanche : diffusion de « La Marseillaise ».

200 adhérents

à l'Amicale des Locataires

Une amicale des locataires est née à « La Maurelle ». Dont le bureau a mandaté M.M. Roussel et Velon pour nous entretenir de son action.

UN TRIPLE ROLE

Quand nous avons rencontré M.M. Roussel et Velon, deux jours auparavant, ils étaient allés présenter l'amicale à Jean Passaglia, adjoint au maire, membre de l'office municipal H.L.M. et M. Nicolas, directeur. « C'était en quelque sorte ; l'amorce de rapports que nous souhaitons fréquents pour œuvrer de la façon la plus efficace possible dans l'intérêt de la population de « La Maurelle ».

M. Roussel définit ainsi le rôle de l'Amicale des locataires : « Il est triple : défense des

locataires, animation de la cité, formation à la vie collective ».

RATTACHEE A LA C.N.L.

« Nous ne nous complaisons pas dans la contemplation de notre petite surface corrigée, explique M. Roussel. « C'est ainsi que l'Amicale est rattachée à la Confédération Nationale des locataires qui mène l'action pour la défense et la promotion du logement social, la préservation des statuts d'H.L.M., contre la hausse des loyers ». M. Velon ajoute : « Avec la CNL nous réclameons aussi la représentation des locataires au sein des offices HLM ». Le Gouvernement, je sais, les en a exclus, pour les remplacer par des hommes de son choix... ».

M. Roussel est d'accord pour que l'Amicale situe les véritables

responsabilités ne se trompe pas d'ennemi.

200 ADHERENTS

D'ores et déjà, à la « Maurelle », l'Amicale compte deux bonnes centaines d'adhérents. « Nous sommes prêts à prendre en compte toutes leurs revendications communes et individuelles ; il est évident que des immeubles neufs comportent des imperfections ; que les locataires nous en fassent part, nous transmettrons leurs doléances à l'Office H.L.M. Revendications collectives : l'Amicale est déjà intervenue pour la mise en place d'une cabine téléphonique, d'une boîte aux lettres. En somme, nous voulons rendre la vie plus facile aux locataires de la « Maurelle ».

L'ANIMATION

Dans la mesure des loisirs, dont disposent les travailleurs, l'Amicale va s'efforcer d'animer la cité. Animation en direction

des jeunes, des personnes âgées, dont les formes qu'elle pourra prendre seront discutées avec les intéressés. « A ces fins, une commission existe qui recueillera toutes les propositions : en fonction de ses moyens, elle mettra sur pied un certain nombre d'activités ».

M. Roussel en vient au local résidentiel : « M. Jean Passaglia nous a indiqué que sa construction débuterait dans le courant de l'année prochaine. Cette structure d'accueil, nous l'attendons avec impatience. Comment sera - t'elle gérée ? Nous ne le savons pas. Il n'en reste pas moins que les rencontres entre les locataires se trouveront facilitées : l'animation fera un bond en avant ».

M.M. Roussel et Velon pourraient encore nous parler bien longtemps, mais ne vaut-il pas mieux se retrouver dans quelques mois, pour un premier bilan ?

Une municipalité qui prend en compte les revendications de la population

Jean Passaglia nous présente un tract édité en 1973 par une association qui n'existait que pour combattre le projet de construction de l'ensemble HLM de « La Maurelle ». « Nous ne voulons pas d'un ghetto dans notre quartier », clamait-il en substance.

3.000 demandes étaient alors recensées à l'Office HLM. Les craintes de quelques particuliers devaient elles mettre un frein à une politique municipale de promotion du logement social ? La sagesse le voulait : « La Maurelle » s'est édifiée... Et je crois qu'il a été tenu compte, dans sa construction, de l'environnement. C'est ainsi par exemple, que la hauteur des immeubles décroît au fur et à mesure qu'on s'approche des lotissements voisins : de 9 étages nous passons à 4, ce qui, ma foi, est très raisonnable. Pas de barrière de béton, si vous voulez, qui bouche ou brise l'horizon comme cette tour de Mar-Vivo... dont la construction elle, n'a d'ailleurs jamais soulevé de protestations... Enfin « La Maurelle » a permis d'amorcer une opération d'urbanisme qui aboutira par la suite à la rocade-sud... Les familles qui l'habitent sont organisées, vivent en bonne intelligence.

De ghetto, en somme, pas la moindre trace. Et c'est avec plaisir que je peux te dire que ceux là mêmes qui avaient employé ce terme sont aujourd'hui les premiers à reconnaître leur erreur ».

UNE ANECDOTE...

Avant d'aller plus loin, une anecdote que d'aucuns, à « La Maurelle », content encore. En juin 1975 plusieurs familles qui quelques jours plus tard allaient aménager dans les nouveaux HLM avaient reçu une lettre de M. Paecht. Le conseiller général giscardien du canton La Seyne - St-Mandrier n'y allait pas par quatre chemins : « J'ai le plaisir de vous annoncer que la commission d'attribution des logements s'est réunie en ma présence et que vous avez obtenu le logement que vous avez sollicité... » Il fallait entendre : « Sans mon action je crois bien que vous seriez toujours condamnés à vivre dans un logement vétuste ou à payer un loyer beaucoup trop cher ».

Ce que M. Paecht ne disait pas, c'est qu'à l'époque où l'Office municipal HLM avait programmé « La Maurelle », le Préfet ne l'avait pas encore parachuté au sein de cet organisme. Comment, alors, aurait-il pu jouer le moindre petit rôle dans la construction et l'attribution de ces logements HLM. Bien malin qui aurait pu le dire ! Ce qui est sur, c'est qu'une fois de plus M. Paecht avait été pris en flagrant délit de mensonge.

UNE BATAILLE A MENER.

Le dernier appartement livré, l'office municipal HLM et la municipalité ne se sont pas pour autant désintéressés de « La Maurelle ». C'est ainsi que cette cité a bénéficié depuis plus d'un an de certains aménagements. La création d'espaces verts a bien sûr satisfait la population. « Améliorer le cadre de vie nous semblait très important... Il n'en reste pas moins

que nous aurions souhaité que ces espaces-verts soient prêts dès l'arrivée des premiers locataires. Mais le budget de l'office est tel que nous devons procéder par étapes. Le gouvernement parle beaucoup du logement social, de qualité de la vie ; mais il se fait toujours plus avare de crédits. Je crois qu'avec la population il y a une bataille à mener pour une réelle promotion du logement social, pour que les offices HLM aient les moyens de construire ».

DES REVENDICATIONS SATISFAITES.

La mise en place de feux tricolores sur le CD 18 est une des premières revendications de la population de « La Maurelle » que la municipalité ait satisfaite.

Plus récemment s'est posée la question de la sécurité des enfants sur cette même route. « La municipalité a compris l'inquiétude des parents ; elles est intervenue auprès du Service Départemental de l'Équipement qui ne semble pas pressé d'aménager le CD 18. Après une table ronde la municipalité a décidé de prendre à sa charge la réalisation d'un passage - piétons au Pas du Loup et le tracé de bandes blanches qui délimitent la chaussée entre ce carrefour et le Pont de Fabre ».

Par ailleurs l'office repondra bientôt à une revendication de l'amicale des locataires : une équipe de cantonniers sera affectée à l'entretien de la cité.

EN PROJET...

Oui, tout n'est pas encore réalisé à « La Maurelle ». Et tant dans les réunions de l'amicale des locataires qu'au cours d'une partie de boules il est souvent question de la construction d'un local résidentiel. « Ce projet aboutira dans le courant 1977. Le local résidentiel (ou salle polyvalente - peu importe l'appellation aura une surface d'à peu près 200 m² (les normes prévoient 0,75 m² par logement). Mais il est surtout intéressant de savoir qu'il sera à la disposition de l'ensemble de la population ; les locataires pourront s'y réunir, y pratiquer telle ou telle activité... Je suppose qu'il reviendra à l'amicale des locataires de définir sa meilleure utilisation ».

En conclusion « Les élus que nous sommes, membres du conseil d'administration de l'office HLM, attachent une importance réelle au mieux - être des locataires. Le dialogue que nous venons d'ouvrir avec l'amicale des locataires nous permettra de mieux remplir cette tâche ».